SYDED HAUTE-VIENNE tous écocitoyens !

ÉCONOMIE CIRCULAIRE Territoire ENGAGÉ

SYDED

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023

DÉCHÈTERIES
TRI
PRÉVENTION
ÉCONOMIE CIRCULAIRE
TRANSPORT
ALVEOL
ANIMATION
ORDURES MÉNAGÈRES
FINANCES

2023

Document validé en Comité syndical du 27 novembre 2024

ÉDITO

Madame, Monsieur,
Chères lectrices et chers lecteurs,

Après avoir adopté en 2022 un projet de territoire axé sur l'économie circulaire dans le cadre de « SYDED 2035 », les élus qui composent l'assemblée délibérante du Syndicat, ont validé en 2023 un premier plan d'action opérationnel pour encourager habitants et entreprises à réduire leurs déchets. Il va de soi qu'il n'est pas aisé de changer ses habitudes et pratiques de consommation lorsque la société entière encourage l'achat excessif et le gaspillage.

Toutefois, les résultats de 2023 sont encourageants. Avec un ratio par habitant se situant à 486 kg tous déchets confondus (ordures ménagères résiduelles, recyclables et dépôts en déchèteries), le territoire affiche une baisse de 4,52 % par rapport à 2022, signe d'un changement encore possible grâce à l'engagement de tous.

Pour mieux informer sur nos services et promouvoir les bonnes pratiques, les élus ont fait le choix de relancer en 2023 la diffusion d'un magazine, « Le circulaire ». Je me félicite que son contenu et sa qualité soient très largement relevés. Cet outil constitue un levier précieux pour une communication au plus près des habitants.

Malgré ces progrès, le potentiel de réduction des déchets gérés par le SYDED est loin d'être épuisé. Dans ce sens, une caractérisation du contenu des poubelles d'ordures ménagères résiduelles a révélé que sur les 143 kg de déchets produits en moyenne par habitant, 73% sont valorisables dont près de 40% de biodéchets (soit 57 kg), laissant en théorie que 40 kg de déchets non valorisables dans la poubelle.

Parmi les actions menées en 2023, une collecte de cartons bruns au niveau des écopoints a été expérimentée sur la Communauté de communes Porte Océane du Limousin afin de mieux les trier et les valoriser et éviter qu'ils se retrouvent par erreur dans les conteneurs d'emballages et de papiers.

De plus, le nouveau service de transport des déchets créé au 1er janvier 2023, a permis d'optimiser nos coûts tout en améliorant la qualité de nos prestations.

Pour terminer, en dépit des mesures de maîtrise des coûts, l'exercice 2023 s'est soldé par un déficit de fonctionnement de 740 K€, mettant en évidence la complexité de la gestion des déchets, un secteur soumis à une pression fiscale croissante et fortement tributaire des fluctuations des cours des matières recyclables à l'échelle nationale et internationale. Paradoxalement, l'augmentation des volumes de ces déchets collectés en 2023 n'a pas entraîné une hausse des recettes, qui ont diminué de 700 K€ par rapport à l'année précédente.

Ces éléments doivent ainsi nous conforter dans la nécessité absolue d'agir sur la quantité des déchets produits et pris en charge par le SYDED, donnant tout son sens à la démarche « SYDED 2035 » et à la volonté politique de réussir le pari de la transition vers une économie circulaire.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport annuel 2023.

Alain AUZEMERY,
Président du SYDED

SOMMAIRE

5-Le SYDED

7-Les faits marquants 2023

8-Les performances

9-SYDED 2035

11-Prévention

16-Animation de proximité

18-Tri

23-Déchèteries

28-Ordures ménagères

30-Service transport

33-alvēol

35-Données financières

LE SYDED
LES FAITS MARQUANTS 2023
LES PERFORMANCES

LE SYDED

Le SYDED, Syndicat mixte créé en 1997 par arrêté préfectoral, est en charge de la prévention et du traitement des déchets sur le territoire rural du département. Depuis 2022, avec son projet « SYDED 2035 », l'ambition politique s'est traduite par un positionnement plus transversal sur l'économie circulaire pour engager durablement les mutations nécessaires de changement de pratiques et comportements, considérant les déchets avant tout comme une ressource. Cet objectif, en veillant à son acceptabilité, doit permettre de mobiliser et d'engager collectivement les élus locaux, les habitants et les acteurs économiques dans la transition écologique.

Organisation générale

175 communes

10 communautés de communes (CC)

1 SICTOM

168 682 habitants

91 642 foyers

Le Département de la Haute-Vienne est également adhérent au SYDED.

Organisation interne

Le SYDED est administré par un Comité Syndical, organe délibérant et décisionnaire, mais également par le Bureau Syndical pour des questions qui lui sont dévolues.

EN CHIFFRES

Comité Syndical

46 délégués

31 pour les groupements de communes

15 pour le Département

Bureau Syndical

14 délégués

11 pour les groupements de communes

3 pour le Département

L'organigramme des services

87 agents

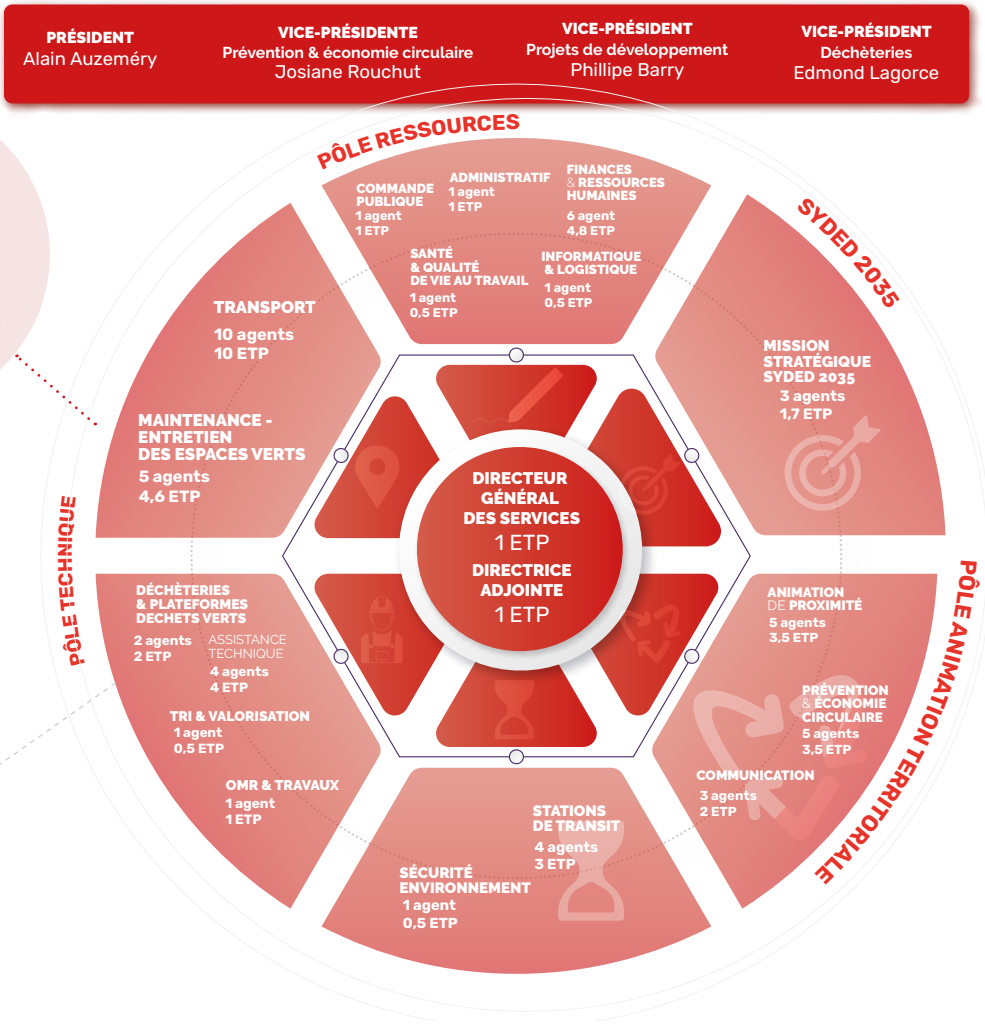

SECTEUR NORD	SECTEUR SUD
9 agents 8,8 ETP	12 agents 9,9 ETP
SECTEUR EST	**SECTEUR OUEST**
5 agents 2,9 ETP	7 agents 5,2 ETP *1 agent mis à disposition (ECR)*

Les équipements et services

25
déchèteries

12
plateformes
de végétaux

3 149
conteneurs
de tri

1
installation de stockage
des déchets non dangereux
(alvēol) en Délégation
de Service Public (DSP)

4
stations
de transit

1
installation de stockage
de déchets inertes

2
centres d'enfouissement
technique
en post-exploitation

LES FAITS MARQUANTS 2023

Février

- Collecte exceptionnelle de pneus en déchèterie

Mars

- Campagne de communication de lutte contre les incivilités (cadavres d'animaux au centre de tri, vandalisation des bornes textiles...)
- Validation par les élus de la feuille de route SYDED 2035 du premier plan d'action 2023-2025, en déclinaison du projet de territoire SYDED 2035

Juin

- Mise en place de nouvelles filières en déchèterie : Articles de Bricolage et Jardin / Jouets
- 1er Forum des élus de l'économie circulaire & signature de la Charte d'engagement par les collectivités adhérentes qui vise à impulser une dynamique collective au service de la transition vers l'économie circulaire pour tous les acteurs du territoire
- 1ère campagne de caractérisation des ordures ménagères sur le territoire

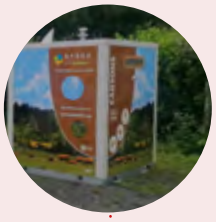

Septembre

- Expérimentation de la collecte des cartons en apport volontaire sur la Communauté de communes Porte Océane du Limousin
- Inauguration des travaux d'aménagement, d'extension et de mise aux normes et de la déchèterie d'Eymoutiers

Octobre

- Mise en place de nouvelles filières en déchèterie : Articles de Bricolage et Jardin thermiques / Articles de Sport et Loisir
- Parution et distribution du nouveau magazine du SYDED : Le Circulaire
- Diffusion d'une campagne de communication décalée sur les bons gestes de tri
- 2nde campagne de caractérisation des ordures ménagères sur le territoire

Novembre

- Signature et relai du Manifeste contre les plastiques à usage unique et le suremballage

Décembre

- Lancement d'un appel à partenariat pour la collecte du réemploi en déchèterie auprès des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire
- Collecte de jouets dans les établissements scolaires du territoire
- Collecte exceptionnelle de coquilles et crustacés en déchèterie

LES PERFORMANCES DU SYDED

En accord avec la LTECV et l'AGEC, le SYDED et ses collectivités œuvrent pour une économie plus circulaire, réduisant les déchets et préservant les ressources naturelles.

Les objectifs de la Loi TECV 17 août 2015

Entre 2010 et 2021
-10%
de DMA produits

Objectifs 2025 :
65%
de déchets valorisés

Les objectifs de la Loi AGEC 10 février 2020

- Sortir du plastique jetable
- Mieux informer les consommateurs
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi
- Mieux produire
- Agir contre l'obsolescence programmée
- Réduire la part des déchets enfouis

RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

2010
548 kg/hab
produits sur le territoire

2023
486 kg/hab
produits sur le territoire
-11% par rapport à 2010

VALORISATION DES DÉCHETS

81 943 t
générés en 2023

47%
de déchets valorisés
(valorisation matière ou organique)

ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES (DNDNI)

En 2010
38 318 t
d'OMr et d'encombrants

En 2023
9 876 t
d'encombrants

Entre 2010 et 2023
- 74 %
de DNDNI enfouis

RÉSULTATS DE LA PÉRIODE 2010-2023

La quantité de DMA produits en 2023 et prise en charge par le SYDED reste importante. Toutefois le ratio par habitant comparé à celui de 2010 est en baisse de 11%. La situation est différente selon les flux.

La production d'OMr et des déchets en déchèterie est en baisse de 13%. La quantité des emballages recyclables est en hausse moyenne de 19%.
Néanmoins, il est bon de rappeler que la moyenne de DMA pour un habitant du territoire du SYDED est inférieure à celle d'un français, mais également à celle de la région Nouvelle-Aquitaine (2022* : 655 Kg/hab et 595 Kg/hab en milieu rural).

Il n'en demeure pas moins nécessaire de poursuivre les efforts en matière de prévention pour limiter encore et toujours la production de déchets.

* Données AREC

SYDED 2035

2

SYDED 2035

Après une phase de concertation intense en 2022, le projet SYDED 2035 entre en phase opérationnelle. La feuille de route politique, fruit d'échanges constructifs avec l'ensemble des acteurs du territoire, a été finalisée. 2023 marque le début de la mise en œuvre d'un premier plan d'action concret pour les trois prochaines années, visant à accélérer la transition vers une économie circulaire et à améliorer la gestion des déchets sur le territoire.
L'année 2023 a confirmé la volonté des acteurs du territoire de s'engager dans une démarche collaborative. Grâce à cette mobilisation, le projet SYDED 2035 a abouti à l'élaboration d'un plan d'action concret.

ACTIONS 2023

Concertation pour élaborer la feuille de route opérationnelle SYDED 2035

Janvier :
- Concertation avec les acteurs économiques
- Concertation avec les services des communautés de communes
- Concertation avec les associations
- Concertation avec les élus du SYDED

Février :
- Concertation avec les services du SYDED
- Validation par les élus de la feuille de route opérationnelle le 1er mars 2023

Concertation avec les ressourceries pour augmenter le réemploi et renforcer le partenariat avec le SYDED

8 décembre 2023 : validation avec les ressourceries de 4 actions à mettre en place :
- Améliorer et favoriser le réemploi dans les déchèteries
- Organiser des ateliers de réparation / customisation
- Favoriser le réemploi des déchets des acteurs économiques
- Favoriser le réemploi dans les établissements scolaires

Initialisation d'une démarche du réemploi des bouteilles de bières et de jus

Contexte :
De nombreux brasseurs locaux ont fait part aux élus de leur souhait de développer la consigne des bouteilles en verre.

2 rencontres ont ainsi été organisées :

3 juillet 2023, en présence de :
- 4 brasseurs
- 3 personnes d'A23N (porteur de projet pour une unité de lavage)
- 3 représentants de communautés de communes
- 1 personne de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- 1 personne d'une Fabrique à initiatives

6 septembre 2023, en présence de :
- 2 brasseurs
- 3 producteurs de jus
- 2 personnes d'A23N
- 2 représentants de communautés de communes

Objectifs des rencontres

- Comprendre les souhaits et les besoins des brasseurs concernant le réemploi et la consigne
- Comprendre le fonctionnement de la mise en place du réemploi des bouteilles
- Obtenir des informations quantitatives et qualitatives
- Etudier le réemploi des bouteilles en verre dans le secteur brassicole
- Identifier des possibilités de récupération, recyclage et de transformation des déchets générés par les brasseries
- Présenter l'étude sur le réemploi des bouteilles en verre élargie aux producteurs de jus
- Présenter le projet de création d'une unité de lavage

PRÉVENTION

3

PRÉVENTION

2023 fut l'année charnière avant l'entrée en vigueur de l'obligation du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024.
Cette obligation repose en premier lieu sur les collectivités qui doivent proposer une solution pour que l'ensemble des usagers puissent détourner les biodéchets des Ordures ménagères afin que ces derniers soient valorisés.
L'émergence et la gestion de ce nouveau flux a soulevé des questions en matière de compétence entre les collectivités. Afin de clarifier cette situation est dans le but d'apporter un message unique et compréhensible aux usagers, le SYDED, qui opère depuis 2006 sur le compostage, a proposé à ses adhérents de modifier ses propres statuts pour qu'il puisse en assurer le pilotage et le cas échéant la mise en œuvre opérationnelle. Ce travail mené en 2023 doit être soumis au Comité Syndical au début de l'année 2024.

Le PLPDMA en chiffres

LES OBJECTIFS

- 16%
objectif de baisse des DMA en 2030 par rapport à 2019

470 kg
de DMA en 2030 pour un habitant (558 kg en 2019)

BILAN 2023

486 kg
de DMA en 2023 contre 539 en 2010*

100%
des actions programmées en 2023 ont été initiées

*année de référence règlementaire

FORMATIONS

Cette année s'est poursuivi le programme de formations **"Compostage et jardinage naturel"** prévu sur la période 2022-2027.

Le programme en chiffres

L'objectif

10%
des foyers formés sur le territoire de chaque adhérent d'ici à 2027

Bilan 2023

740
foyers formés

COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET PARTAGÉ

Les ventes de composteurs au SYDED ont diminué de 22% au profit de la distribution de composteurs gratuits lors des formations. **Toute opération confondue, le nombre de composteurs distribués reste stable par rapport à l'année précédente.**

+ 54

nouveaux sites de compostage en résidence, quartier et établissement

100

communes ont accueilli des points de compostage collectif

1 450

composteurs distribués en 2023 dont 734 gratuits

285

points de compostage partagés au total sur le territoire du SYDED (établissements publics, pieds d'immeubles et quartiers)

LES AIDES AU BROYAGE POUR LES PARTICULIERS

En 2023, le dispositif d'aide financière à l'acquisition et à la location d'un broyeur a été fixé comme suit :

- **30%** du prix d'achat TTC d'un broyeur dans la limite de 150€ en cas d'achat pour un seul foyer,
- **50%** du prix d'achat TTC d'un broyeur, dans la limite de 600€ en cas d'achat mutualisé (3 foyers minimum),
- **100%** du prix de location TTC d'un broyeur, dans la limite de 150€ par foyer.

+151
dossiers traités

92
pour une acquisition individuelle

16
pour une acquisition mutualisée

53
pour une location

COMPOSTAGE CHEZ LES PROFESSIONNELS

En 2023, le SYDED a proposé un accompagnement spécifique pour les professionnels produisant moins de 5 tonnes de biodéchets par an comprenant :

- une aide au diagnostic
- un matériel à prix aidé
- une installation des composteurs
- des sensibilisations des utilisateurs

6 professionnels
accompagnés dans la démarche

ÉCO-EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS

Le SYDED accompagne les collectivités et établissements publics dans une démarche d'éco-exemplarité en faveur de la prévention des déchets. Une convention de partenariat conditionne cet accompagnement qui est proposé depuis octobre 2020.

3 actions

la lutte contre le gaspillage alimentaire, le déploiement du compostage, ainsi que la réduction et la valorisation des déchets verts (incluant le tri dans les cimetières)

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

+ 11

diagnostics menés

700 kg

de gaspillage par an et par école produit en moyenne

4 160 €

coût estimé du gaspillage par établissement
(source Ademe)

+ 18

diagnostics réalisés

GESTION DES DÉCHETS VERTS ET TRI DANS LES CIMETIÈRES

+ 9

communes dotées de signalétiques pour le tri dans les cimetières

L'ACCOMPAGNEMENT AU BROYAGE POUR LES COLLECTIVITÉS

prêts de broyeurs :
- 18 communes et CC
- 5 établissements publics
- 1 association

174 h

d'utilisation enregistrées pour les 2 broyeurs

+ 111

broyeurs prêtés dans le cadre du partenariat avec la CC Val de Vienne (51 électriques et 60 thermiques)

Outils de communication

Le guide du lombricompostage a été modifié sur la forme pour respecter la nouvelle charte graphique.

Un kit pédagogique conçu par Charente Nature a été acheté pour les services Prévention et Animation. Durant une journée, une animatrice de l'association est venue présenter le dispositif aux agents des deux services.

Animations

- 12 avril : Cité Rochebrune à Saint-Junien – Animations bacs en lasagnes et haie sèche au jardin avec SJH, le centre social et l'ESAT des Seilles
- 31 mai : Cité Fayolas à Saint-Junien – Animations bacs en lasagnes avec SJH, le centre social et l'ESAT des Seilles

Evènements

Prêt de matériel pédagogique : 4 prêts (Arnac-la-Poste, Centre social de Nexon, CC Val de Vienne et Saint-Paul)

Tenue de stands :
- Dimanche 9 avril : Fête des plantes à Magnac-Laval
- Dimanche 22 octobre : Fête des Fleurs à Saint-Junien

JOURNÉE TECHNIQUE ET D'ÉCHANGES

Le service Prévention & Économie Circulaire du SYDED a organisé une 1ère journée technique et d'échanges, le 20 septembre 2023 , autour de l'éco-gestion des espaces verts publics à destination des élus locaux et des agents communaux et communautaires de la Communauté de communes du Val de Vienne. Cette journée était l'occasion de se réunir afin de répondre aux problématiques locales en matière de déchets verts, adapter les solutions ciblées et s'engager dans une dynamique territoriale d'économie circulaire. Elle a permis d'échanger sur les pratiques de gestion des espaces verts, sujettes à réduire et valoriser les végétaux, et étoffer les connaissances en matière de gestion différenciée pour accélérer le mouvement vers la transition écologique.

Programme :
Après une visite de terrain d'un espace vert public géré par la Ville de Limoges, les participants ont pu approfondir leurs connaissances sur la biodiversité grâce à un atelier animé par l'association La Soupape Sauvage. Des ateliers techniques sur le compostage, le broyage et le paillage ont également été proposés, offrant des clés pour une gestion plus écologique des espaces verts. Cette journée a été l'occasion pour les 14 agents et élus présents de partager leurs expériences et de renforcer leurs compétences en matière d'éco-gestion.

ANIMATION DE PROXIMITÉ

4

ANIMATION DE PROXIMITÉ

L'ANIMATION EN CHIFFRES

+ 108
classes sensibilisées
soit 2 268 élèves

+ 11
classes reçues
au centre de tri
soit 281 enfants

+ 9
interventions en centres
de loisirs
soit 178 enfants

+ 9
classes d'éco-délégués
sensibilisées
soit 233 élèves
de collèges

COLLECTE DE JOUETS

Une collecte a été effectuée du 20 novembre au 1er décembre 2023 dans les écoles primaires et maternelles volontaires du territoire du SYDED.
Au total, **954 kg de jouets** ont été récupérés dans **53 classes** du département et redistribués dans 7 associations locales de réemploi : Maximum, Aléas, Respir, Mathusalem, Le Monde Allant Vers et Emmaüs.
Les classes gagnantes ont été récompensées par un spectacle au centre culturel La Mégisserie à Saint- Junien.

SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

+ 307
usagers et élus sensibilisés
lors de visites du centre de tri

+ 77
évènements accompagnés via des prêts :
254 poubelles duo
15 250 gobelets

+ 4
stands de sensibilisation
- Saint Junien
- Blond
- Le Dorat
- Saint Pardoux

TRI

5

TRI

Cette année fut marquée par l'expérimentation de la collecte des cartons en apport volontaire sur la Communauté de communes Porte Océane du Limousin, l'objectif étant de vérifier la pertinence de déployer un tel service sur l'ensemble du territoire du SYDED.

Les résultats de la collecte sélective sont cette année encore satisfaisants, néanmoins les erreurs de tri augmentent de manière très significative (36% constatées dans les conteneurs d'emballages ménagers en apport volontaire et dans les bacs jaunes en porte-à-porte).

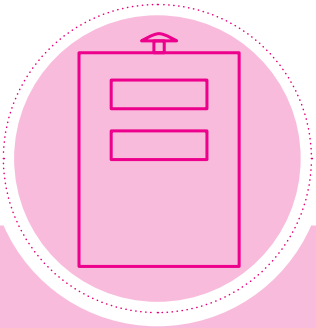

APPORT VOLONTAIRE

Tonnages collectés via les 878 écopoints en tri-flux

Verre

7 250 t

(43 kg/hab/an)
Moyenne régionale 45,7kg/hab/an*
-1,1% par rapport à 2022

Emballages

5 880 t

(39 Kg/hab/an)
Moyenne régionale* 26,7 kg/hab/an
+19% par rapport à 2022

Papiers

2 521 t

(17 kg/hab/an)
Moyenne régionale* 18,8 kg/hab/an
-12.6% par rapport à 2022

Caractérisation du gisement Emballage (sans les papiers et le verre)

Matériaux caractérisés	2023
Emballage ménager plastique	29%
Carton	20%
Métal	13%
Papier (non accepté en emballages ménagers)	10%
Tétra-brique	3%

Erreurs de tri

14 kg/hab/an
+40% par rapport à 2022

PORTE-À-PORTE (territoire du Val de Vienne)

Tonnages collectés

1007 t

+2.2% par rapport à 2022

Bac jaune (emballages ménagers et papiers) : 61 kg/hab/an
Moyenne nationale : 56,5kg/hab/an

Caractérisation du gisement PAP

Matériaux caractérisés	2023
Papier	38%
Carton	21%
Emballage ménager plastique	20%
Métal	8%
Tétra-brique	3%

Erreurs de tri

17 kg/hab/an
+ 17% par rapport à 2022

* Moyenne nationale 2021
en territoire rural dispersé :

- Verre : 40,7 kg/hab/an
- Emballages + Papiers = 55,4 kg/hab/an

ZOOM ADHÉRENTS

Ratios de collecte par collectivité adhérente (en kg/hab/an)

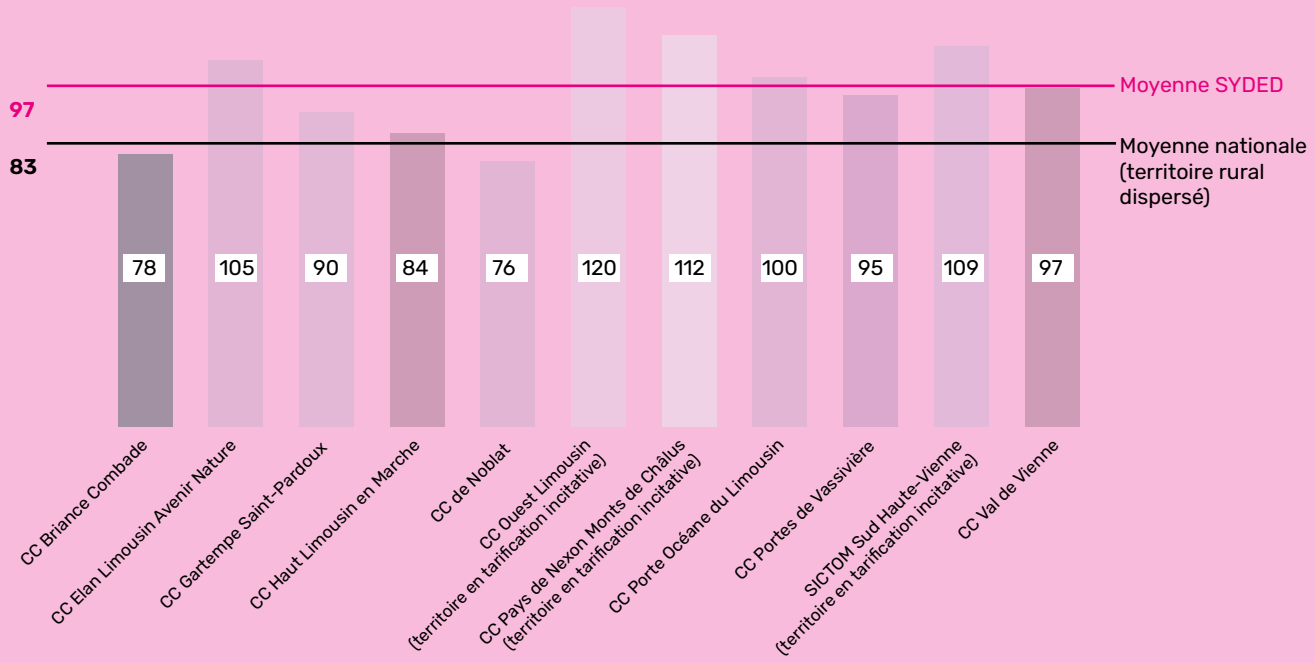

LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

Les prestataires choisis pour le traitement des matériaux issus des collectes sélectives sont très majoritairement implantés en France et dans plusieurs pays de l'Union Européenne. Le SYDED donne néanmoins la priorité aux filières locales, en travaillant par exemple avec des entreprises haut-viennoises pour le traitement de certains papiers et de l'acier, comme SMURFIT et Hénault.

Exutoires et filières de recyclage

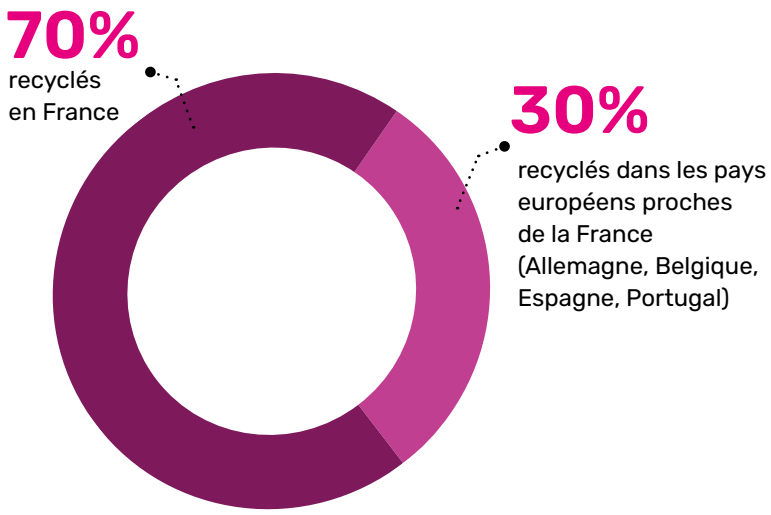

La valorisation en chiffres

64%

de recyclage matière ou de valorisation

36 %

de refus de tri

ZOOM SUR LE RECYCLAGE DES PLASTIQUES

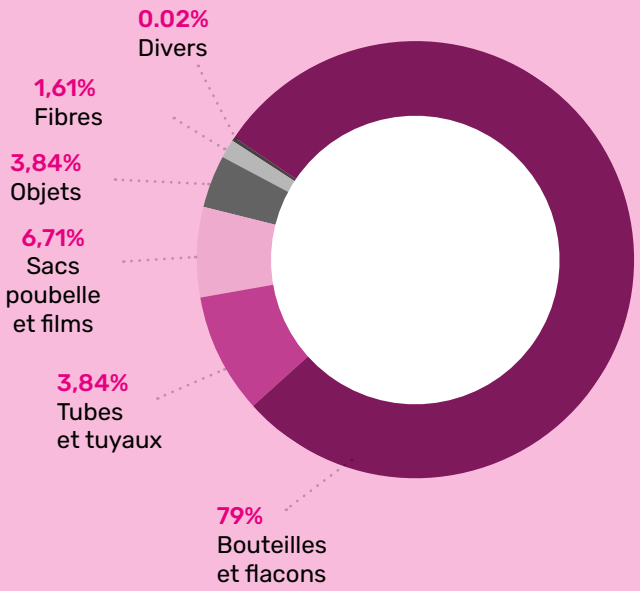

RECYCLAGE : DEVENIR DES DÉCHETS

- Papier : UPM / Norske Skog / SMURFIT KAPPA
- Cartons : SAICA BURGO
- Verre : Maltha Bézier Maltha IZON - Solover / Sibelco St Menge - Sibelco Reims Pover SAS Verre (recyclage à l'infini)
- Acier : Objets en acier (recyclage à l'infini)
- Aluminium : Objets en aluminium (recyclage à l'infini)
- Plastiques : bouteilles et flacons (79% du gisement), sacs poubelle et films, tubes et tuyaux, objets en plastique, fibres.

FOCUS SUR LES ERREURS DE TRI

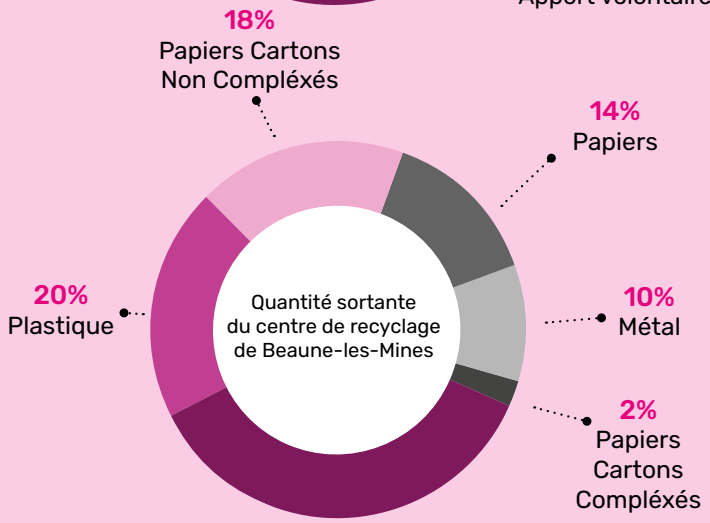

36%

REFUS = Erreurs de tri

(Ordures ménagères, objets en plastique, textiles, imbriqués, déchets dangereux, DEEE ...)

LA FILIÈRE TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES USAGÉS

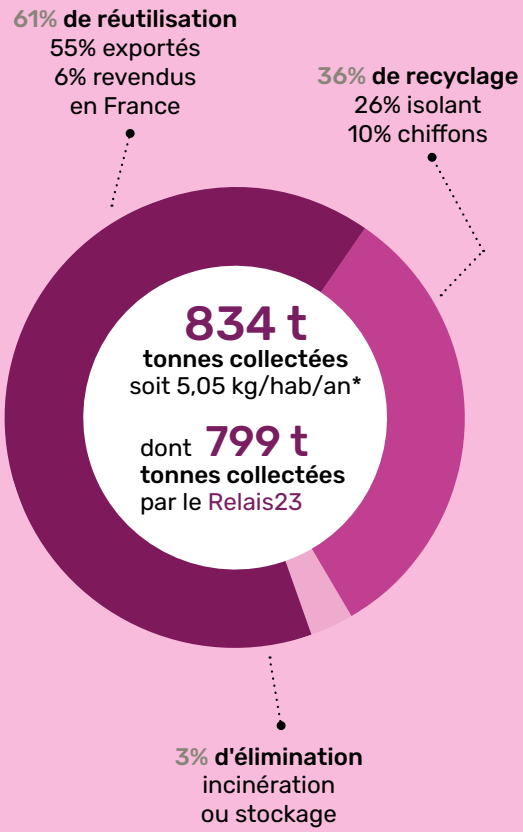

*Moyenne nationale = 3,76 kg/hab/an (Source Refashion 2022)

LE FLUX EN DÉVELOPPEMENT

Qu'est-ce que c'est ?

La simplification du geste de tri se déploie en France : près de 2 Français sur 3 peuvent trier tous les emballages sans exception (Source CITEO). Si cette simplification facilite le quotidien des Français en levant leurs doutes sur les consignes de tri, notamment des plastiques, elle entraîne des évolutions en matière de tri industriel, l'étape qui vient juste après le geste de tri des consommateurs.

Le rôle du flux en développement s'articule autour de 2 enjeux clés : conserver un bon niveau de qualité de la matière triée pour être recyclée et alimenter la Recherche & Développement pour développer les filières de recyclage des emballages en plastique.

Le flux en développement consiste à isoler certains types d'emballages dans les centres de tri. Il est composé de 4 grands groupes :
- les **emballages en Polyéthylène Théréphtalate** (**PET**) **coloré** (composé principalement de bouteilles)
- les **emballages en PET opaque** (composé principalement de bouteilles également)
- les **barquettes en PET** (barquettes de viennoiseries, fruits et légumes et charcuterie)
- les **emballages en Polystyrène** (dont la moitié du tonnage mis en marché est composée de pots de yaourts).

L'objectif est de rassembler, massifier puis surtrier et enfin recycler ces emballages par résine afin de favoriser le développement de nouvelles filières de recyclage respectives.

Le devenir du flux en développement

Ils sont vendus à des recycleurs pour être recyclés en France ou dans des pays frontaliers comme l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie :

- Le PET coloré est principalement recyclé pour fabriquer des matériaux d'isolation pour le secteur du bâtiment

- En ce qui concerne le PET opaque, d'importants progrès ont été faits ces dernières années, notamment pour développer une filière de recyclage « bottle to bottle » pour le secteur du lait

- La filière française de recyclage des barquettes en PET se construit. Citons par exemple les mises en service de lignes de recyclage à Limay (78) et Verdun (55) portés par France Plastique Recyclage et Wellman, pour fabriquer de nouvelles barquettes aptes au contact alimentaire

- Quant au PS, il sert, à date, à fabriquer des cintres ou des pots de fleurs. Pour développer ces débouchés en permettant au rPS d'être intégré dans des emballages au contact d'aliments (refaire des pots de yaourt avec des pots de yaourt), Citeo a choisi de travailler avec le recycleur Belge Indaver, et avec l'entreprise espagnole de recyclage mécanique historique du PS, Eslava, qui continue d'assurer les débouchés actuels.

Le flux en développement provenant du territoire du SYDED a été envoyé vers 3 centres de tri :
- Environnement massif central (Mende/Lozère)
- Bourgogne Recyclage (Ruffey les Beaune /Côte-d'Or)
- Paprec Ouest (Briec/Finistère)

DÉCHÈTERIES

6

DÉCHÈTERIES

L'année 2023 est marquée principalement, d'une part, par la reprise en régie de la collecte des bennes provenant de 18 déchèteries du territoire et d'autre part, par le déploiement de nouvelles filières de collecte.

25
déchèteries

40
agents valoristes

384 000
passages en 2023 +4%

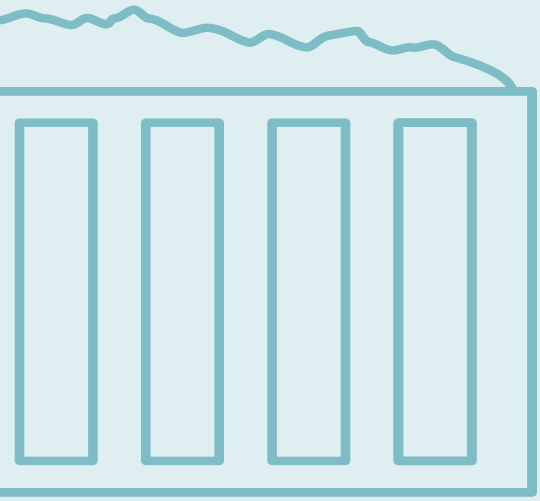

Travaux

Les travaux de rénovation et de mise aux normes de la déchèterie d'Eymoutiers se sont achevés. Le site améliore la qualité du service rendu aux usagers, les conditions de travail des valoristes tout en s'engageant en faveur de la prévention, la valorisation des déchets et le réemploi.

Nouvelles filières

Depuis juillet 2023, 4 nouvelles filières de valorisation ont été mises en place :

- Articles de Bricolage et Jardin
- Articles de Bricolage et Jardin Thermiques
- Articles de Sport et de Loisirs
- Jouets

COLLECTES EXCEPTIONNELLES

Une collecte de pneus a été organisée du 6 au 26 février 2023 pour la 6ème édition, sur 9 déchèteries*, en partenariat avec Limoges Métropole.

Cette collecte exceptionnelle a permis d'offrir un service ponctuel et complémentaire à la reprise de ces déchets par les garagistes.

6 700
pneus collectés soit
53 t
+30%

Une collecte de coquilles a eu lieu du 23 décembre 2023 au 9 janvier 2024 sur l'ensemble des déchèteries en partenariat avec Limoges Métropole.

Compostées, ces coquilles permettent de participer à la production d'un engrais naturel équilibré destiné à la filière agricole.

7,2 t
de coquilles collectées
+36%

*Ambazac, Châlus, Eymoutiers, Magnac-Laval, Saint-Germain-les-Belles, Saint-Junien, Saint-Léonard de Noblat, Saint-Martin le Vieux et Saint-Yrieix

APPORTS 2023

PARTICULIERS : RECYPART

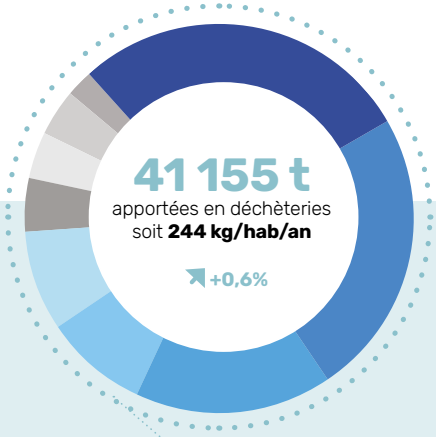

FLUX	TONNAGE	2023
Végétaux	11 714 t	+ 5%
Encombrants	9 876 t	- 9%
Gravats	6 680 t	- 3%
Objets et matériaux de la maison - Mobilier	3 565 t	+ 12%
Bois	3 405 t	+ 9%
Métaux	1 909 t	- 2 %
Cartons	1 555 t	+ 2%
DEEE	1 553 t	+ 0.7%
Autres flux*	899 t	+ 14%

*Autres flux		
DDS	11 714 t	+ 5%
Plâtre	9 876 t	- 9%
Huiles de vidange	6 680 t	- 3%
Piles	3 565 t	+ 12%
Polystyrène	3 405 t	+ 9%
Huiles alimentaires	1 909 t	- 2 %
Articles de Sport et de Loisirs	1 555 t	+ 2%
Cartouches d'encre	1 553 t	+ 0.7%
Articles de Bricolage et Jardin	899 t	+ 14%
Radiographies	1,4 t	- 15%
CD/DVD	1,2 t	- 30%

***Ces filières ont été mises en place en novembre 2023*

PROFESSIONNELS : RECYPRO

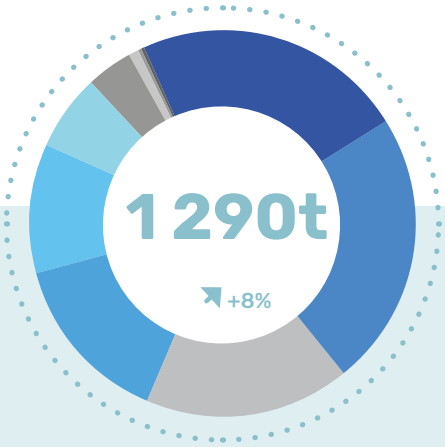

FLUX	TONNAGE
Encombrants	299 t
Végétaux	295 t
Cartons	222 t
Gravats	184 t
Bois	142 t
Métaux	80 t
Mobilier, ABJ, Jouets	51 t
Autres flux	11 t
Plâtre	5 t
Huiles de vidange	0,4 t
Huiles alimentaires	0,1 t
ABJ Thermique	0,1 t

VALORISATION ET TRAITEMENT

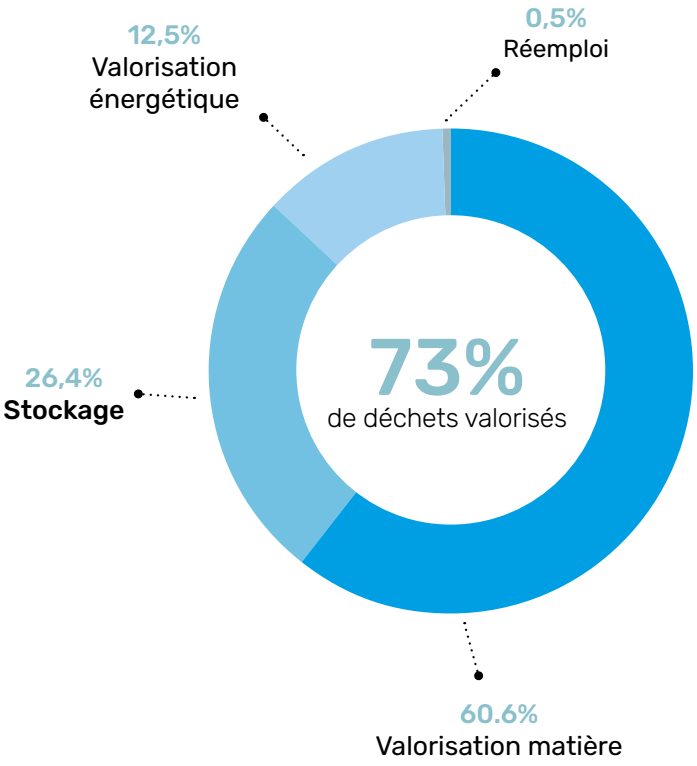

ZOOM SUR LE RÉEMPLOI EN DÉCHÈTERIE

218 t
de déchets détournés
+ 10% par rapport à 2022

8
partenaires
Aléas, Emmaüs,
Le Monde Allant Vers,
Maximum, RESPIR,
Le Musée de la Récup',
Roule ma Poule + Cottage garden

18
déchèteries
équipées d'une zone
de Réemploi

Ratios des apports en déchèteries par collectivité adhérente (en kg/hab/an)

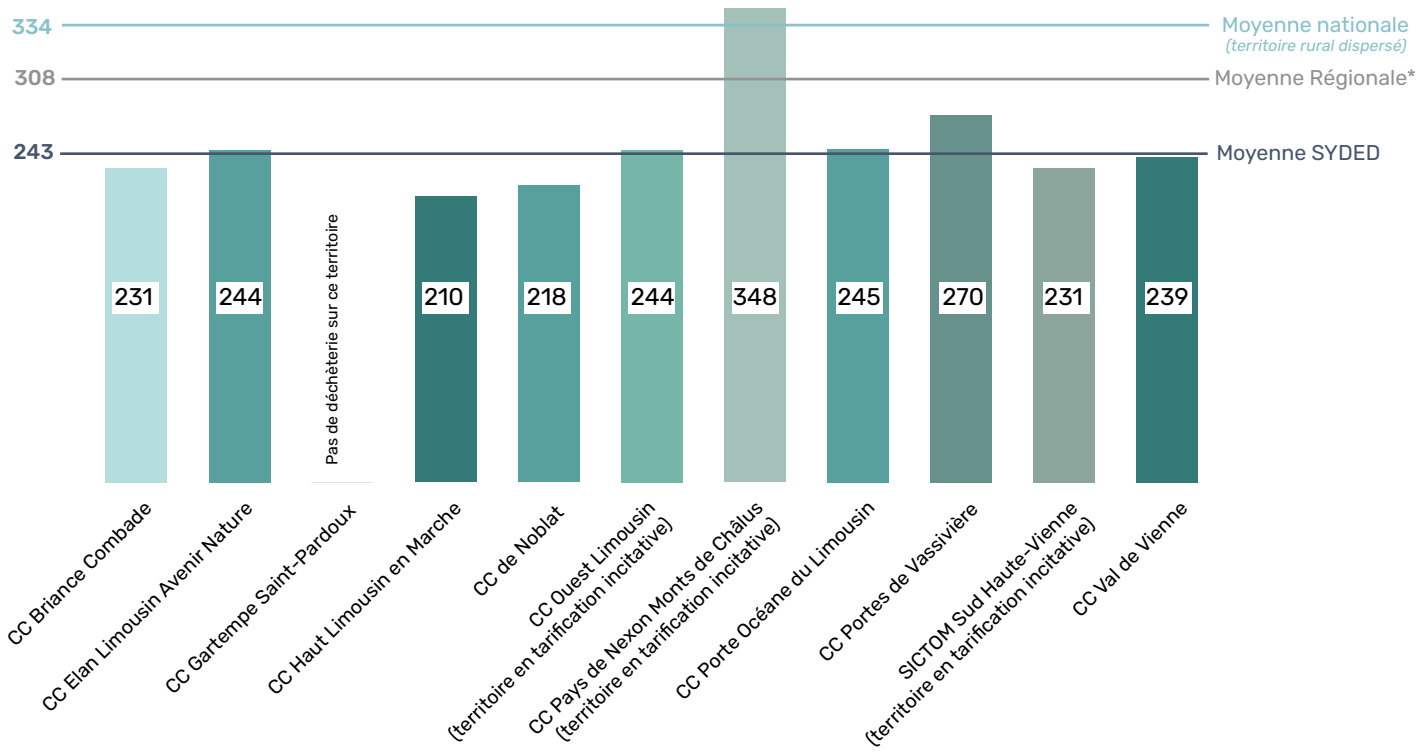

*Moyenne Régionale Nouvelle Aquitaine Source AREC 2021

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

7

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Une nette baisse d'ordures ménagères est à nouveau enregistrée en 2023 ramenant le ratio à 143 kg/habitant, soit **23 kg de moins qu'en 2022**. Ce résultat est à corréler avec les actions de prévention portées par le SYDED notamment à travers le PLPDMA et bien sûr, **l'engagement des collectivités dans une démarche de tarification incitative**.

24 131 t
d'ordures ménagères traitées
soit **143 kg/hab/an**

-13%

195 t
issues d'activités professionnelles

951
rotations de caissons
soit **86 de moins par rapport à 2022**

L'ancien site d'enfouissement de déchets de Nouzilléras, devenu une centrale solaire, a produit en 2023 :

2 929 MWh

20 % **des besoins des habitants de Saint-Yrieix**

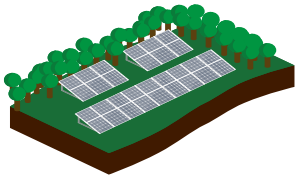

ZOOM ADHÉRENTS

Ratios des ordures ménagères résiduelles par collectivité adhérente (en kg/hab/an)

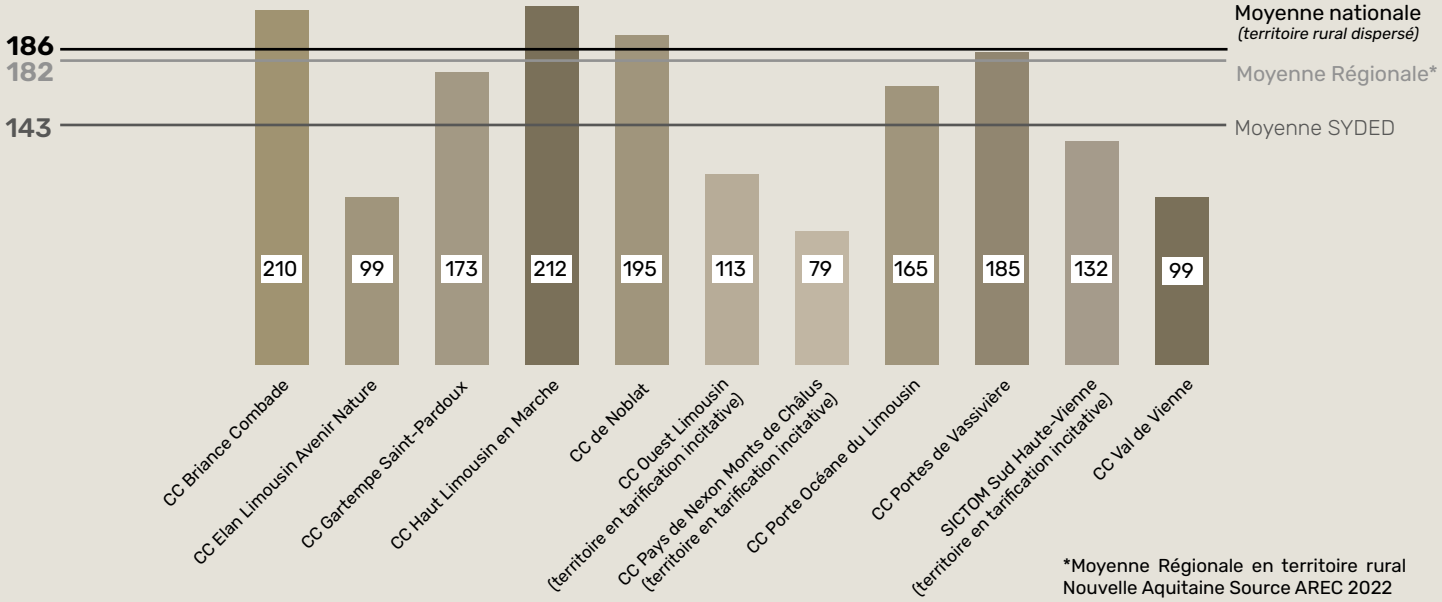

*Moyenne Régionale en territoire rural Nouvelle Aquitaine Source AREC 2022

TRANSPORT

8

TRANSPORT

Un nouveau service pour le SYDED

L'année 2023 fut marquée par la reprise en régie de la collecte de bennes de déchèterie et les stations des ordures ménagères afin de maîtriser les coûts.

Avec l'**arrivée de 9 chauffeurs, 8 camions, 5 remorques** et la location d'un site technique d'une surface de plus de 3 000 m² (idéalement situé dans la Zone Nord de Limoges), le SYDED s'est doté d'un service capable d'assurer la rotation d'un parc de près de **200 bennes et caissons**.

Cette reprise en régie concerne 70% des équipements du SYDED. En l'occurence, seules les stations de transit de Saint-Yrieix et Rochechouart sont concernées, ainsi que **18 déchèteries**.

9 chauffeurs

8 camions

5 remorques

6 697 bennes collectées

27 rotations par jour en moyenne

159 473 litres de gasoil

29 000 tonnes de déchets collectés

LES DECHÈTERIES CONCERNÉES

NOMBRE DE ROTATIONS DE BENNES PAR SITE

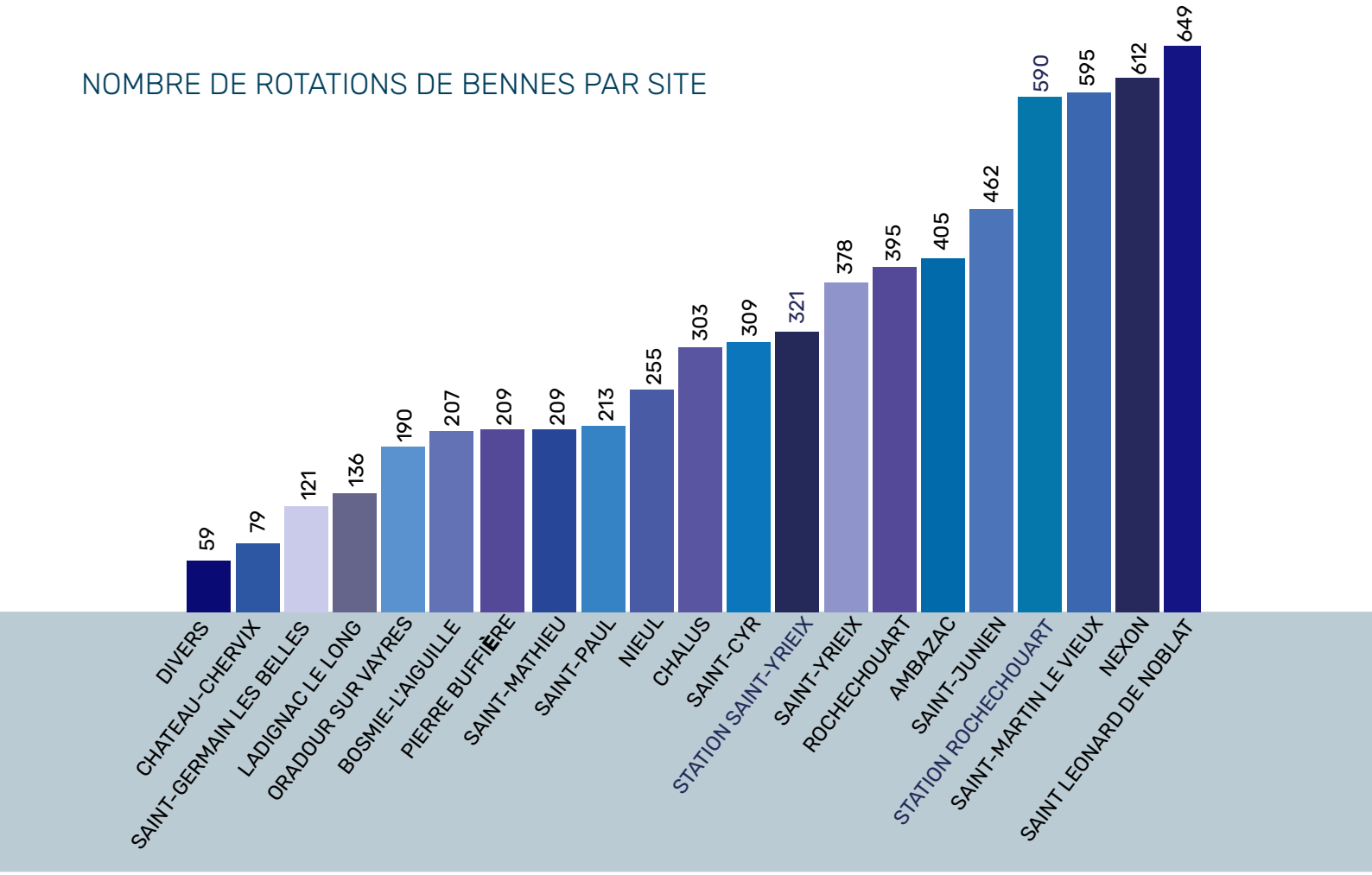

ALVEOL

9

ALVEOL

Une baisse d'activité du site alvéol est à noter en 2023 avec une quantité stockée en régression de 8,4%. La capacité nominale du site de 60 000 tonnes n'a donc pas été atteinte.

50 054 t
de déchets ont été stockées sur alvēol

– 20 440 t
de déchets publics constitués **d'encombrants** en provenance de la Haute-Vienne et de la Creuse

– 29 614 t
de **Déchets d'Activités Économiques** (DAE) apportées par les industriels

1 296 t
de **déchets inertes** ont été valorisées sur site, afin de limiter les envols de déchets et les départs de feu

LE VAPOTHERM EN CHIFFRES

98%
du biogaz valorisé

1 561 m³
de lixiviats préalablement traités vaporisés (eau osmosée évaporée)

LES COÛTS

10

Le coût du service public

L'année 2023 est marquée par un résultat d'exercice en section de fonctionnement en déficit et en excédent en section d'investissement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

	Réalisations section fonctionnement	Réalisations section investissement	Total accumulé
Recettes de l'exercice	19 105 729,32 €	3 110 909,91 €	22 623 948,47 €
Dépenses de l'exercice	19 848 335,22 €	2 775 613,25 €	21 615 717,82 €
Résultat de l'exercice	**- 742 605,90 €**	**335 296,66 €**	**- 407 309,24 €**
Résultat antérieur reporté	1 454 641,08 €	194 533,65 €	1 649 174,73 €
Résultat de clôture	712 035,18 €	529 830,31 €	1 241 865,49 €
Reste à réaliser	-	-	-
Résultat cumulé	**712 035,18 €**	**529 830,31 €**	**1 241 865,49 €**

FONCTIONNEMENT

Dépenses (en €)	CA réalisé en 2023	Recettes (en €)	CA réalisé en 2022
Transport déchets	4 745 440,35 €	Ventes de matériaux	2 259 469,32 €
Traitement OMR, CET, inertes	3 156 320,87 €	Participations adhérents	7 637 914 €
Traitement déchèteries	1 727 977,39 €	Soutiens éco-organismes	2 506 750 €
Exploitation ISDND alvēol	2 163 323,63 €	Contribution OMR et DAE	5 788 224 €
Collecte sélective	1 896 369,58 €	*dont OMR adhérents*	3 393 417 €
Prévention	259 082,5 €	Autres produits	913 369 €
Communication	75 293,08 €		
Charges fonctionnelles dont salaires	4 208 258,44 €		
Amortissements	1 616 269,38 €		
Total	**19 848 335,22 €**		**19 105 726,32 €**

Le résultat de l'exercice est déficitaire de 742 605,90€. L'exécution du budget a notamment été pénalisé par une forte baisse des cours de rachats des matières premières, une hausse de la masse salariale,...

ZOOM SUR LES RECETTES EN FONCTIONNEMENT

Les participations des collectivités adhérentes représentent près de **58 % des recettes du SYDED** et 42 % proviennent de recettes extérieures dont :

- **12 %** des ventes de matériaux
- **13 %** des éco-organismes
- **12%** de facturations notamment pour les déchets privés entrants sur alvēol
- **5%** de subventions

PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITÉS EN FONCTIONNEMENT

Les groupements de communes adhérents au SYDED versent trois participations au syndicat :

- la première concerne **le coût de traitement des OMr produites par communauté de communes et SICTOM**,
- la deuxième correspond aux **frais concernant le haut de quai des déchèteries**, versés depuis le 1er janvier 2020 par les adhérents suite au transfert de compétence,
- la troisième correspond **à un coût à l'habitant pour l'ensemble des autres services rendus** (hors OMr et haut de quai des déchèteries).

140 €
la tonne d'OMr
+10€ par rapport à 2022

14,03€
coût par habitant du haut de quai déchèteries
+4,81€ par rapport à 2022

38,07€
par habitant
+1,21€ par rapport à 2022

DETAIL DU COÛT PÉRÉQUÉ À L'HABITANT

17,16 € **bas de quai déchèteries**	**9,03 €** **alvéol**	**6,28 €** **tri**
3,29 € **structure**	**2,84 €** **prévention et communication**	**0,11 €** **inertes et gravats**

SYDED
HAUTE-VIENNE
tous écocitoyens !

59, rue de la Filature
ZA du Prouet
87 350 PANAZOL

contact@syded87.org
05.55.12.12.87

www.syded87.org

@syded87

SYDED Haute-Vienne, Rapport annuel 2023
Directeur de la publication : M. Emmanuel LATHIERE.
Conception : SYDED Haute-Vienne
Illustrations : SYDED Haute-Vienne
Le SYDED Haute-Vienne a la charge de la collecte et du traitement des déchets recyclables ainsi que le traitement des ordures ménagères, en application de l'article L.2224-13 du code général des collectivités territoriales.